Keng Kouang, le jour *jen-chen* (9) du onzième mois (25 décembre 58 av. J.-C.), sera un homme dispensé de service. Le douzième jour, jour *jen-chen* (9), du onzième mois, *T'ien Ho-heou*.

Comme dans le N° 91, l'ordre est ici donné le jour même où il doit être mis à exécution. — *Keng Kouang* doit être le nom d'un soldat qu'on exempte de service, — *T'ien Ho-heou*, le nom de l'officier qui donne cet ordre ou du greffier qui l'enregistre. — Sur la valeur du mot que nous lisons 起, voyez les notes du N° 91. — Si le douzième jour du onzième mois est le jour *jen-chen* (9), le premier jour de ce mois sera le jour *sin-yeou* (58) ; cette indication nous reporte nécessairement à l'année 58 av. J.-C.

N° 159. — T. vi. b. i. 14. 159

Partie supérieure d'une fiche appartenant au même groupe que la fiche précédente; 152 mm. de long; 11 mm. de large.

.....九月十二日　○酉日不起*　○○日

(Le soldat un tel), le neuvième mois, le douzième jour qui est le jour (*kouei*)-*yeou*, ne sera pas de service .....

Le neuvième mois dont il est ici question appartient selon toute vraisemblance à la même année que le onzième mois mentionné dans la fiche précédente, c'est-à-dire à l'année 58 av. J.-C. Le neuvième mois de l'année 58 av. J.-C. commence par le jour *jen-siu*, cinquante-neuvième du cycle; le douzième jour de ce neuvième mois est donc le jour *kouei-yeou*, dixième du cycle, ce qui nous permet de compléter la lecture de cette fiche en rétablissant le mot 癸 avant le mot 酉.

N° 160. — T. vi. b. i. 9. 160

Partie supérieure d'une fiche; 162 mm. de long; 11 mm. de large.

.....八月六日丁*酉日不起*

(Le soldat un tel), le huitième mois, le sixième jour, qui est le jour *ting-yeou* (34), ne sera pas de service.

Si le huitième mois a pour sixième jour le trente-quatrième jour du cycle, il aura pour premier jour le vingt-neuvième jour du cycle et il peut dès lors être déterminé comme étant le huitième mois de l'année 58 av. J.-C.

Sur le mot transcrit 起, voyez la fiche N° 91.

La fiche 159 et la fiche 160 sont disposées de la même manière que la première partie de la fiche 158.

N° 161. — T. vi. b. i. 57. 161

Fiche complète; 234 mm. de long; 9 mm. de large.

叩頭死罪死罪曰庚*辰*○不病○壬午病發

Me prosternant et reconnaissant à deux reprises que mes crimes méritent la mort, je dis : Le jour *keng-tch'en* (17) ○ pas malade ○; le jour *jen-wou* (19), la maladie se déclara.

N° 162. — T. vi. b. i. 81. 162

Fiche complète, mais brisée en deux morceaux; 238 mm. de long; 10 mm. de large.

八月餘米四石九斗
今*八石八斗三升　(Signature.)

Le huitième mois, il reste de riz 4 *che* et 9 *teou*. — Maintenant, 8 *che*, 8 *teou* et 3 *cheng*.